

Crèches interdites par le Conseil d'Etat à Beaucaire ? Julien Sanchez n'en a cure : et une nouvelle crèche pour Noël !

écrit par Christine Tasin | 20 novembre 2022





Bravo au Résistant. Il en faut du courage pour se battre, année après année, jour après jour... se prendre des coups, des interdits, et pourtant recommencer.

Julien Sanchez, maire de Beaucaire (Gard), j'aurais dû préciser « Maire RN », cela doit avoir un rapport avec les décisions du Conseil d'Etat et avec les plaintes des Préfets de macron, des associations prétendument laïques comme la Libre pensée..

En 2020, donc, le Préfet du Gard avait saisi le tribunal administratif du Gard qui lui avait donné raison et avait ordonné en référé « la suspension de l'exécution de la décision non formalisée du maire de la commune de Beaucaire d'installer une crèche de la nativité dans l'enceinte de l'hôtel de ville du 3 décembre 2020 au 2 février 2021". Julien Sanchez avait fait appel auprès du juges des référés de Marseille, avait à nouveau perdu ainsi que quelques mois plus tard suite à un nouvel appel devant la Cour administrative des Maseille. Il avait même été condamné à

payer 5 000 euros par jour tant que la dite crèche ne serait pas démontée.

<https://resistancerepublicaine.com/2021/01/20/contre-attaque-de-julien-sanchez-il-ne-demontera-pas-sa-creche-et-il-poursuit-letat-en-justice/>

La mairie RN de Beaucaire dans le Gard avait déposé fait appel au Conseil d'Etat pour discrimination... Les Conseillers d'Etat apparemment vont d'un train de sénateurs puisque la décision vient de tomber, Julien Sanchez doit retirer la crèche de Noël de l'hôtel de ville.

Insupportable au pays des Santons !!! La crèche provençale interdite à l'heure où gauchistes et mondialistes nous rebattent les oreilles des bienfaits de l'identité des migrants, des immigrés... et où Macron dépense nos derniers sous pour faire connaître et apprécier l'islam, à grands coups d'expositions, de colloques..

Et Julien Sanchez de se défendre avec pertinence :

On est aux portes de la Provence et ici, à Beaucaire, les traditions provençales et camarguaises sont bien ancrées. C'est notre culture, nos traditions et mon devoir en tant que maire est de valoriser nos traditions. Depuis 2014, dans la mairie, j'installe la crèche provençale avec plus de 250 santons. Hier, le Conseil d'État nous a condamnés pour les crèches 2017 et 2018. J'installerai tout de même une crèche en mairie de Beaucaire cette année parce que tout simplement ce n'est pas la même exposition. On ne peut pas nous obliger a priori à ne pas l'installer. On ne pourra nous le dire qu'a posteriori quand on aura pu constater ce qu'il y a dans cette crèche. Sinon, c'est l'interdiction de l'art en général".

Oui, nous installerons une exposition de crèche provençale à

[#Beaucaire](#) en 2022 car ce sont les crèches 2017 et 2018 qui ont été interdites hier.

Or, évidemment, aucune exposition n'est identique.

Personne ne peut préjuger du contenu d'une expo à venir.

Liberté artistique. pic.twitter.com/e2ZRnJhb9p

– Julien Sanchez (@jsanchez_rn) [November 17, 2022](#)

Christine Kelly confirme, avec un parallèle intéressant... Sa pensée de toujours ou bien l'influence de Zemmour ? **Si on fête le Ramadan à la Mairie de Paris, pourquoi ne pourrait-on pas avoir de crèches dans les Mairies ?**

Doit-on interdire les crèches à [#Noël](#) ? «Je rappelle qu'à la mairie de [#Paris](#), on a eu une soirée pour la ramadan en nous expliquant que c'était culturel et non pas cultuel...», souligne [@ChdOrnellas](#) dans [#Faceàlinfo](#). pic.twitter.com/xU6vKQazLh

– Christine KELLY (@christine_kelly) [November 17, 2022](#)

Une idée pernicieuse me traverse l'esprit... Et si c'était juste la peur de déplaire aux musulmans qui guidait le Conseil d'Etat comme la Libre Pensée ?